

## SDEG 16

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz  
de la Charente

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2025349CS0403

#### Comité Syndical du 15 décembre 2025

Date de convocation : 2 décembre 2025  
Date d'affichage : 16 décembre 2025

#### OBJET : Budget principal 2025 : décision modificative n°3.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	48
Nombre de procurations au moment du vote :	3

**Le Président demande** à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

**Laure GAUTHIER expose :**

- Que la proposition de décision modificative n°3 du budget principal 2025 est la suivante :

Code INSEE	SDEG 16 BUDGET SDEG 16	DM n°3 2025
------------	---------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	878 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>878 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	24 400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65821-01 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	12 470,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-512 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	372 559,39 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-514 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	1 997 749,83 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>12 470,00 €</b>	<b>2 370 309,22 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	364 568,50 €	0,00 €	0,00 €
D-673-512 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	331,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>0,00 €</b>	<b>364 899,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6817-01 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	34 057,88 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>34 057,88 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70388-514 : Autres redevances et recettes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>
R-74748-512 : Participations autres communes	0,00 €	0,00 €	650 000,00 €	0,00 €
R-74748-514 : Participations autres communes	0,00 €	0,00 €	239 000,00 €	0,00 €
R-74758-514 : Participations autres groupements	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>939 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-75811-01 : Redev. pour licences, logiciels, droits similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	483 198,00 €
R-75888-512 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 447,05 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>583 645,05 €</b>
R-7815-01 : Reprises prov pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	536 048,08 €
<b>TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>536 048,08 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>890 870,00 €</b>	<b>2 793 666,60 €</b>	<b>939 000,00 €</b>	<b>1 164 693,13 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	878 400,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>878 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-2805-01 : Amort. Licences, logiciels, droits similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €
R-281351-01 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
R-281848-01 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 2

Code INSEE	SDEG 16 BUDGET SDEG 16	DM n°3 2025
------------	---------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-28185-01 : Amort. matériel de téléphonie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-28188-01 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 400,00 €</b>
D-1328-514 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-13248-200-512 : Travaux éclairage public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	650 000,00 €
R-13248-300-514 : Travaux électricité	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	40 000,00 €
R-13248-400-514 : Travaux communications électroniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
R-13258-300-514 : Travaux électricité	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €
R-13258-400-514 : Travaux communications électroniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
R-1328-300-514 : Travaux électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	264 000,00 €
<b>TOTAL 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>140 000,00 €</b>	<b>1 079 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>1 018 400,00 €</b>	<b>1 103 400,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>1 987 796,60 €</b>		<b>310 693,13 €</b>	

(1) y compris les restes à réaliser

Page 2 sur 2

## BUDGET PRINCIPAL 2025 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2025 + BS 2025 n°1 + DM 2025 n°1 + DM 2025 n°2		DM 2025 n°3		Budget global 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 862 454,38	22 277 388,88	1 902 796,60	225 693,13	17 765 250,98	22 503 082,01
Investissement	51 977 059,18	51 977 059,18	85 000,00	85 000,00	52 062 059,18	52 062 059,18
Total	<b>67 839 513,56</b>	<b>74 254 448,06</b>	<b>1 987 796,60</b>	<b>310 693,13</b>	<b>69 827 310,16</b>	<b>74 565 141,19</b>
<b>Différence</b>	<b>6 414 934,50</b>		<b>-1 677 103,47</b>			<b>4 737 831,03</b>

### Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°3 du budget principal 2025 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

### Rappelle :

- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
    - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°3 du budget principal 2025 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°3 du budget principal 2025 au vote.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :**

**51 voix pour**

**0 voix contre**

**0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°3 du budget principal 2025 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.*